

**ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES DU QUÉBEC**  
**PROJET - Procès-verbal de la 48<sup>e</sup> Assemblée générale annuelle des membres**  
Tenue le 4 novembre 2023, à 14 h 30,  
au Centre Le Montagnais Saguenay, à Chicoutimi - Salle Montagnaise 3

---

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

M. Jean-François Lortie, H.D., président de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec (l'Ordre), prononce son mot de bienvenue et présente M. Jacques Gauthier, directeur général et secrétaire.

Il indique que M. Michel Poirier (Poirier et Associés, Inc.), auditeur de l'Ordre, présentera plus tard les états financiers 2022-2023 audités et que M. Franck Giverne, H.D., administrateur élu et président du comité de gouvernance, présentera le point sur la rémunération des membres du Conseil d'administration (CA) et de la présidence.

Il souligne également la présence, dans la salle, des membres du CA de l'Ordre et de membres du personnel de la permanence.

Il adresse ensuite des remerciements à M<sup>me</sup> Renée Verville, M.A.P., administratrice nommée, et à M. Jean-Louis Leblond, B.A., administrateur nommé, qui ont terminé leur dernier mandat à titre de membre du CA au cours de la dernière année.

**2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Le président fait la constatation du quorum (44 membres sont présents à l'ouverture de l'assemblée) et de la régularité de l'avis de convocation. L'avis de convocation doit être transmis au moins 30 jours avant l'assemblée générale annuelle (AGA). Celui-ci a été envoyé par courriel à tous les membres le 18 septembre 2023.

Il déclare ouverte la 48<sup>e</sup> AGA à 14 h 32.

**3. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE**

Le président mentionne que la politique sur les assemblées générales de l'Ordre prévoit que la présidence de l'AGA est assurée par le président, à moins qu'il désigne une autre personne à cette fin.

Pour l'AGA 2023, il a été déterminé que la présidence de l'assemblée serait assurée par M. Alain Crompt. M. Lortie présente le président d'assemblée.



#### 4. LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR

Le président d'assemblée entre en fonction. Il fait d'abord un rappel des règles de fonctionnement de l'AGA. Étant donné que la présence du public est permise, il donne les indications sur les votes.

Le président d'assemblée procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour.

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle
2. Constatation de la régularité de la convocation et vérification du quorum
3. Nomination du président d'assemblée
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 15 octobre 2022 et affaires découlant
6. Rapport de la présidence sur les activités du Conseil d'administration
7. Rapports de la direction générale, des comités et des activités de l'Ordre
8. Rapport des élections
9. Dépôt des états financiers audités de l'exercice 2022-2023
10. Nomination des auditeurs pour l'année financière 2023-2024
11. Cotisation des membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec 2024-2025
  - a. Rapport sur la consultation prévue à l'article 103.1 du Code des professions
  - b. Projet de résolution du Conseil d'administration
  - c. Nouvelle consultation des membres présents
12. Approbation de la rémunération des membres du CA
  - a. Rémunération des membres élus du CA
  - b. Rémunération de la présidence
13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée générale annuelle

Le directeur général et secrétaire,

Jacques Gauthier, erg., M.A.P., ASC

M. Crompton rappelle que la Politique de l'Ordre sur les assemblées générales ne permet pas l'ajout de points à l'ordre du jour par les membres. Il souligne toutefois que les questions et autres sujets que veulent aborder les membres peuvent être soulevés lors de la période de questions prévues en clôture de l'AGA.

Sur proposition de M<sup>me</sup> Isabelle Émond, H.D., appuyée par M<sup>me</sup> Hélène Péloquin, H.D., l'ordre du jour de la 48<sup>e</sup> assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec est adopté à l'unanimité, tel qu'il a été proposé.



## **5. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AGA DU 15 OCTOBRE 2022**

Les membres de l'Ordre ont déjà reçu avec l'avis de convocation une copie du procès-verbal de l'AGA 2022. Le président d'assemblée demande aux membres s'ils ont des corrections à proposer au procès-verbal. Les corrections de coquilles pourront être transmises directement au secrétaire général. Aucune correction n'est demandée séance tenante.

Sur proposition de M<sup>me</sup> Sylvie Dumontier, H.D., appuyée de M<sup>me</sup> Mylène Chauret, H.D., il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la 47<sup>e</sup> assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec tenue le 15 octobre 2022, tel qu'il a été déposé.

### **AFFAIRES DÉCOULANT**

Le président d'assemblée passe la parole au directeur général et secrétaire pour les affaires découlant du procès-verbal de l'AGA 2022.

À la suite de la présentation du directeur général, M. Crompton reprend la parole et informe les membres qu'ils peuvent visualiser le rapport annuel 2022-2023 de l'Ordre ainsi que toute la documentation transmise en vue de la tenue de l'assemblée dans la page dédiée à l'AGA du site Web de l'Ordre. Ils pourront s'y référer tout au long de l'assemblée.

## **6. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE SUR LES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

En présentation orale, le président offre un résumé des parties suivantes du rapport annuel 2022-2023 :

- Rapport du président ;
- Activités du Conseil d'administration ;
- Activités des comités formés par le Conseil d'administration (gouvernance, audit et ressources humaines) ;
- Éthique et déontologie des administratrices et des administrateurs ;
- Orientations stratégiques (une synthèse des quatre enjeux du plan stratégique 2021-2025).

Le président d'assemblée passe ensuite la parole à M. Gauthier pour faire lecture des rapports de la direction générale, des comités et des activités de l'Ordre.

## **7. RAPPORTS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE, DES COMITÉS ET DES ACTIVITÉS DE L'ORDRE**

M. Gauthier offre un résumé des parties suivantes du rapport annuel 2022-2023 :

- Rapport du directeur général et secrétaire ;
- Faits saillants des activités de protection du public :
  - Reconnaissance des équivalences ;
  - Normes professionnelles et soutien à l'exercice ;
  - Inspection professionnelle ;
  - Formation continue ;
  - Enquêtes disciplinaires et révision des décisions du bureau du syndic ;
  - Conseil de discipline ;



- Infractions pénales ;
- Effectifs professionnels ;
- Communications et rôle sociétal.

À l'issue de cette présentation, les membres présents n'ont pas de questions.

## **8. RAPPORT DES ÉLECTIONS**

Le président d'assemblée cède la parole à M. Gauthier. Du fait de l'absence d'élection au cours de l'année financière 2023-2024, le directeur général et secrétaire termine ce point en soulignant la nomination par l'Office des professions du Québec de deux nouveaux membres du CA dont l'entrée en fonction était en juin 2023 :

- M. Réal Couture, FCPA, FCA, ASC, administrateur nommé ;
- M<sup>me</sup> Debbie Zolondek, B.A., administratrice nommée.

## **9. DÉPÔTS DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 2022-2023**

Les états financiers pour l'exercice financier 2022-2023 sont déposés. M. Michel Poirier, CPA, auditeur de l'OHDQ, les présente puis répond aux questions des membres présents.

Le président d'assemblée adresse ses remerciements à l'auditeur pour cette présentation.

***M. Poirier quitte l'Assemblée.***

## **10. NOMINATION DES AUDITEURS POUR L'EXERCICE 2023-2024**

Le président d'assemblée fait la lecture de la recommandation du CA de soumettre à l'approbation des membres réunis en AGA, conformément à l'article 104 du *Code des professions*, la reconduction du mandat de la firme Poirier et Associés inc., CPA, à titre d'auditeur pour l'exercice 2023-2024.

M. Crompt indique ensuite qu'il est du ressort des membres réunis en assemblée d'adopter une résolution quant à la nomination des auditeurs qui seront chargés d'auditer les livres et les comptes de l'OHDQ. À cette fin, un projet de résolution est présenté aux membres présents qui procèdent ensuite à son adoption.

**CONSIDÉRANT** la résolution du Conseil d'administration recommandant aux membres réunis lors de l'assemblée générale annuelle 2023 de nommer la firme Poirier et Associés inc. à titre d'auditeur pour l'audit de l'exercice financier 2023-2024 ;

Sur proposition de M<sup>me</sup> Sylvie Dumontier, H.D., appuyée par M<sup>me</sup> Isabelle Émond, H.D., il est résolu à l'unanimité de nommer la firme Poirier et Associés inc. à titre d'auditeur pour l'audit de l'exercice financier 2023-2024 de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec.

## **11. COTISATION DES MEMBRES DE L'ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES DU QUÉBEC 2022-2023**

Le président d'assemblée cède la parole au directeur général et secrétaire.

M. Gauthier fait un rappel des dispositions législatives relatives à la détermination du montant de la cotisation annuelle et du processus de consultation que les ordres professionnels doivent faire. Il offre un résumé de l'information transmise aux membres pour cette consultation menée sur son site Web.

Il présente ensuite le résultat de la consultation.

Le président reprend ensuite la parole pour ouvrir la période de consultation finale se déroulant lors de l'assemblée. Il explique que le processus prévoit de recueillir les commentaires des membres, il ne s'agit pas d'une période de débat sur le montant de la cotisation puisque l'assemblée n'a pas à voter sur ce sujet.

Les membres présents sont invités à transmettre des commentaires supplémentaires ou complémentaires à ceux déjà transmis lors de la période de consultation de 30 jours afin d'enrichir la consultation, et ce, en vue de la prise de décision définitive par le CA lors de sa séance du 17 novembre 2023.

Une hygiéniste dentaire demande des précisions sur les revenus générés par l'achat de formations continues sur la nouvelle plateforme de formation en ligne, Campus HD. Le directeur général et secrétaire donne les précisions demandées.

## **12. APPROBATION DE LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS**

Le président d'assemblée invite le président du comité de gouvernance, Franck Giverne, H.D., à présenter ce point de l'ordre du jour.

M. Franck Giverne, H.D., administrateur élu et président du comité de gouvernance, explique les dispositions législatives relatives à la rémunération des administrateurs et de la présidence, ainsi que le contexte d'application de celles-ci (notamment le guide d'application de l'Office des professions). Il fait ensuite un rappel de l'information transmise aux membres sur ce sujet dans le *Document de consultation en prévision de la tenue de l'AGA 2023*. À la fin de sa présentation, M. Giverne demande aux participantes si elles ont des questions de clarification sur le contenu de la présentation.

Le président d'assemblée reprend la parole et rappelle que les membres ne peuvent pas modifier les résolutions qui suivront, ils ne peuvent que les approuver ou les refuser en bloc. Il fait la lecture du projet de résolution soumis à l'assemblée. Il ouvre ensuite une période de questions, avant son adoption.

Une question est posée quant au compte de dépenses du président. À cet effet, le directeur général et secrétaire souligne qu'il n'y a pas de compte de dépenses, mais que les dépenses du président sont soumises et traitées selon les paramètres de la *Politique sur la rémunération et le*



*remboursement des dépenses des membres du conseil d'administration et de la présidente ou du président en vigueur.*

Après cette présentation, le président d'assemblée reprend la parole. Il fait la lecture du premier projet de résolution soumis à l'assemblée et demande si un participant demande le vote. Le vote n'est pas demandé et la résolution est adoptée à l'unanimité.

### **RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATRICES ET DES ADMINISTRATEURS ÉLUS**

**CONSIDÉRANT** les paramètres de la rémunération des administratrices et des administrateurs élus pour l'exercice financier 2024-2025 définis par le *Règlement sur l'organisation de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec et les élections à son Conseil d'administration* et la *Politique sur la rémunération des membres du Conseil d'administration et de la présidente et du président de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec* ;

**CONSIDÉRANT** l'article 104 du *Code des professions* voulant que les membres de l'Ordre réunis en assemblée générale approuvent la rémunération des administratrices et des administrateurs élus ;

Sur proposition de M<sup>me</sup> Kassopia Arseneault, H.D., appuyée de M<sup>me</sup> Sophia Baltzis, H.D., il est résolu à l'unanimité d'approuver la rémunération des administratrices et des administrateurs élus pour l'exercice financier 2024-2025 selon les paramètres soumis à l'assemblée générale des membres ce 4 novembre 2023.

Le président de l'assemblée fait ensuite la lecture du projet de résolution concernant la rémunération de la présidence et demande si un participant demande le vote. Le vote n'est pas demandé et la résolution est adoptée à l'unanimité.

### **RÉMUNÉRATION DE LA PRÉSIDENTE**

**CONSIDÉRANT** les paramètres de la rémunération du président de l'Ordre pour l'exercice financier 2024-2025 définis par le *Règlement sur l'organisation de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec et les élections à son Conseil d'administration* et la *Politique sur la rémunération des membres du Conseil d'administration et de la présidente et du président de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec* ;

**CONSIDÉRANT** l'article 104 du *Code des professions* voulant que les membres de l'Ordre réunis en assemblée générale approuvent la rémunération des administratrices et des administrateurs élus ;

Sur proposition de M<sup>me</sup> Sandra Villeneuve, H.D., appuyée par M<sup>me</sup> Sylvia Belley, H.D., il est résolu à l'unanimité d'approuver la rémunération du président pour l'exercice financier 2023-2024, selon les paramètres soumis à l'assemblée générale des membres ce 4 novembre 2023.

### **13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le président d'assemblée accueille les questions des membres. Conformément à la politique de l'Ordre encadrant la tenue des assemblées générales, il est convenu que les sujets abordés pendant la période de questions seront transmis au CA pour considération et réponse.

Une seule question est soulevée durant cette période. L'intervention d'une hygiéniste dentaire concerne les projets de l'Ordre pour la prochaine année. Les précisions sont données par M. Lortie.

Comme la question est répondue séance tenante, aucune ne nécessitera de suivi complémentaire de la part du CA.

### **14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

Le président de l'Ordre adresse son mot de la fin et présente ses remerciements d'usage.

Sur proposition de M<sup>me</sup> Carine St-Pierre, H.D., appuyée par M<sup>me</sup> Sylvia Belley, H.D., il est résolu à l'unanimité de lever la 48<sup>e</sup> assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec à 16 h 12.

---

Jean-François Lortie, H.D., B. Éd.  
Président

---

Jacques Gauthier, erg., M.A.P., ASC  
Directeur général et secrétaire